

## FORMULAIRE D'ADHÉSION

Vous souhaitez souscrire un **abonnement coquelicot**,  
le reconduire ou simplement renouveler votre profil ?

Suivez les différentes étapes du formulaire ou connectez-vous  
sur [www.ilevia.fr](http://www.ilevia.fr)

Tarifs réservés aux habitants  
de la Métropole  
Européenne de Lille

### MODE D'EMPLOI

Pour bénéficier des réductions Coquelicot réservées aux habitants de la Métropole Européenne de Lille non ou mal-voyants, complétez ce formulaire et transmettez-le par courrier ou directement dans l'une de nos Agences ilevia avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.

### 1. MES COORDONNÉES

Merci de remplir en majuscules.

Civilité\*  Madame  Monsieur Date de naissance\*

Nom\*

Prénom\*

Numéro de carte Pass Pass

Adresse\* : Appartement  Etage

Bâtiment / Résidence

N° et Voie\*

Code postal\*  Commune\*

Email  @

Tél portable  Tél fixe

Si vous n'avez pas  
de carte Pass Pass,  
Téléchargez ou collez  
ici une photo  
sur toute la surface.

Ne pas agraffer  
Ne pas scotcher

Je souhaite recevoir par email : La newsletter d'ilevia  Les produits, services et offres commerciales de ses partenaires

Je ne souhaite pas recevoir les offres relatives aux produits et services d'ilevia : Par email  Par SMS  Par courrier  Par téléphone

#### CONDITIONS ET MODALITÉS

Voir en dernière page

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente.  
 J'ai lu et j'accepte les modalités de traitement des données.

\* Champs obligatoires

DATE DE SIGNATURE :

SIGNATURE :

Si vous n'avez pas la possibilité de signer  
numériquement, merci d'inscrire vos initiales  
ci-dessous

### 2. MES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Ce formulaire dûment complété.
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport, copie du livret de famille de la page vous concernant, carte de résident...).
- Une photocopie d'un justificatif de domicile dans la Métropole Européenne de Lille.  
Ce justificatif doit être à votre nom et dater de moins de 3 mois.
- Un RIB et le mandat de prélèvement dûment rempli si vous choisissez un abonnement permanent.
- Une photocopie recto-verso de la carte d'invalidité, ou de la carte Mobilité Inclusion, avec la mention cécité.

EN + Si vous n'avez pas de carte Pass Pass personnelle :

- Une photo d'identité récente : format 3,5 cm x 4,1 cm, fond neutre, non utilisée, non scannée.
- 4€ pour les frais d'établissement de la carte (offerts pour tout abonnement permanent).

### 3. CHOIX DE LA FORMULE

#### ☑ JE CHOISIS MA FORMULE

#### Je souhaite prendre un abonnement permanent à 7€75 par mois :

L'abonnement permanent est payable uniquement par prélèvement automatique. Pour l'obtenir, rendez-vous en Agences ilévia muni des pièces justificatives demandées ou envoyez votre dossier par courrier.

**POUR LE PRÉLÈVEMENT, REMPLISSEZ LE MANDAT SEPA CI-CONTRE ET SIGNEZ CI-DESSOUS :**

<b>Coordonnées du payeur :</b>	<b>Signature du payeur</b>  <small>Si vous n'avez pas la possibilité de signer numériquement, merci d'inscrire vos initiales ci-dessous</small>	
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur		
Nom : .....		
Prénom : .....		
Date de naissance : .....		

#### Je souhaite acheter des abonnements mensuels à 7€75 :

Présentez vous en Agences ilévia avec vos justificatifs ou envoyez-les par courrier.

Une fois votre carte chargée du profil Coquelicot, vous pourrez acheter vos abonnements mensuels en Agences ilévia, aux distributeurs automatiques, aux bornes de recharge, sur ilevia.fr et dans les points à l'enseigne Pass Pass.

**PENSEZ-Y**

☞ **Si votre Quotient Familial CAF est inférieur ou égal à 374€**, vous pouvez bénéficier de tarifs encore plus avantageux. Pour cela, procurez-vous le formulaire d'adhésion correspondant à votre tranche d'âge sur ilevia.fr ou en Agences ilévia.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la Tarification Sociale, rendez-vous sur «Quel titre choisir ?» dans la rubrique «Tarifs» du site ilevia.fr

### 4. CARTE ACCOMPAGNANT

☞ Si vous voyagez dans le métro et que vous avez besoin d'un accompagnant, vous pouvez bénéficier de la «Carte Accompagnant».

Cette carte n'est pas un titre de transport, elle permet uniquement à votre accompagnant de franchir, en votre présence, les portillons d'accès des stations de métro.

En cas de contrôle, vous devez présenter votre titre de transport et, si vous voyagez accompagné(e), votre carte mobilité inclusion.

Je souhaite recevoir la carte Accompagnant     oui     non

### 5. COMMENT TRANSMETTRE MON DOSSIER ?



**Par courrier**  
ilévia Coquelicot  
BP 51009 - 59701  
Marcq-en-Barœul cedex



**En Agences ilévia**  
Retrouvez la liste de  
nos Agences sur ilevia.fr



# ABONNEMENTS COQUELICOT

## BON À SAVOIR

### 1 QU'EST-CE-QUE L'ABONNEMENT PERMANENT COQUELICOT ?

C'est un abonnement mensuel avec tacite reconduction permettant de voyager librement sur les lignes de transport en commun de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et en TER à l'intérieur du périmètre de la MEL.

### 2 QUI PEUT S'ABONNER ?

Les personnes résidant au sein de la MEL, non-voyantes ou mal-voyantes, titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte Mobilité Inclusion portant la mention « cécité ».

### 3 COMMENT FONCTIONNE L'ABONNEMENT PERMANENT COQUELICOT ?

Il est composé d'une carte Pass Pass personnelle avec photo sur laquelle seront chargés le profil Coquelicot et l'abonnement permanent Coquelicot.

Il est payable uniquement par prélèvement automatique mensuel. La personne non ou mal-voyante peut être accompagnée par une personne valide si la carte de cécité porte la mention « besoin d'accompagnement ». Cet accompagnateur voyage alors gratuitement.

### 4 QUAND PEUT-ON S'ABONNER ?

Toute demande d'abonnement devra être expédiée (cachet de la Poste faisant foi) ou déposée en Agences avant le 20 du mois précédent le 1<sup>er</sup> mois d'utilisation. L'abonnement permanent commence le premier jour d'un mois.

### 5 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE PERSONNELLE ?

Envoyez-nous un justificatif de domicile à vos nom, prénom et nouvelle adresse et le numéro de votre carte Pass Pass personnelle par courrier à **ilévia - Coquelicot - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex** ou par e-mail : **contact@ilevia.fr**

### 6 COMMENT RÉSILIER SON ABONNEMENT ?

Votre abonnement Coquelicot permanent peut être résilié à tout moment sur simple demande, formulée par courrier avant le 20 du mois précédent le mois de résiliation souhaité.

### 7 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE ?

En cas de perte ou de vol de votre carte, veuillez vous présenter en Agences ilévia personnellement, muni d'une pièce d'identité et de **8€**.

### 8 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE NUMÉRO DE COMPTE OU DE BANQUE ?

Afin de prendre en compte vos nouvelles coordonnées bancaires, nous vous demandons de remplir un nouveau formulaire d'adhésion disponible sur internet, par courrier, en Agences ilévia ou en appelant au 03 20 40 40 40 (prix d'un appel local). Sur ce formulaire, cochez la case « changement de domiciliation bancaire » et envoyez-le, accompagné d'un RIB et du mandat de prélèvement signé, avant le 20 du mois précédent le prélèvement à **ilévia - Coquelicot - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex**.

### 9 EN CAS D'IMPAYÉ :

En cas d'impayé ou d'interruption des prélèvements mensuels du fait du client, celui-ci s'engage à régler directement au service comptabilité ilévia, le montant du ou des mois dont il est redevable, par carte bancaire ou chèque bancaire, ce montant sera majoré de frais de gestion s'élevant à 8€.

En cas de litige de paiement, et si le règlement n'est pas effectué dans les 15 jours suivant la relance, ilévia se réserve le droit de bloquer la carte personnelle et d'inscrire le porteur de la carte sur une liste d'opposition.

### 10 MÉDIATION :

La médiation est un service de recours. Il s'adresse aux clients qui ne sont pas satisfaits de la réponse reçue après une réclamation. Grâce à la médiation, les clients peuvent obtenir un second avis. Indépendant et impartial, le Médiateur Tourisme et Voyage (<http://www.mtv.travel>) est chargé de rapprocher les points de vue. L'avis est cependant consultatif et pourra être refusé par l'une ou l'autre des parties.

Le médiateur peut être saisi à l'adresse suivante : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 PARIS cedex 17. Le traitement des dossiers est confidentiel et la saisine du médiateur est gratuite.

**Les conditions de vente et d'utilisation ainsi que la politique de confidentialité sont consultables sur [ilevia.fr](http://ilevia.fr) et en Agences ilévia.**

## TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé nécessaire à la gestion de la relation clients. Ces données sont destinées à Keolis Lille Métropole SA, exploitant du réseau ilévia, responsable de traitement, ainsi que, le cas échéant, à ses prestataires ou partenaires commerciaux. Vos données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services du réseau ilévia.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par e-mail à [dpo@ilevia.fr](mailto:dpo@ilevia.fr) ou par courrier à **ilévia - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex**.

## VERSION "DÉCLARATIVE" DE LA CARTE PERSONNELLE

Pour les clients qui souhaitent une protection supplémentaire concernant leurs données personnelles, il existe une version « déclarative » de la carte personnelle. Elle supprime toutes les données personnelles du système. À noter qu'avec cette version, les services suivants ne sont pas compatibles : les prélèvements bancaires (abonnements permanent ou annuel), les services V'lille et le SAV en cas de perte ou de vol. Les chargements et rechargements sont possibles via tous les points de vente sauf internet. Cette version est disponible uniquement en Agences ilévia.